

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU TABLEAU DE CONFERENCE

Entre :

La structure
représentée par
dénommée l'utilisateur.

et

La Fourmilière
représentée par son président Patrick DE GRAVE

Il est convenu :

MATERIEL MIS A DISPOSITION

LA FOURMILIERE met à disposition de l'utilisateur son tableau de conférence :

Pris le : à h et rendu le : à h
dans le cadre de l'animation dénommée
qui aura lieu le(s) ou du au

RESPONSABILITES

L'utilisateur désigne comme responsable du matériel :

Nom : Prénom.....
Tel :

Cette personne veillera à son bon fonctionnement et à son rangement. L'association emprunteuse achète les marqueurs.

L'utilisateur atteste avoir une assurance garantissant la prise en charge de tout dommage pouvant être causé au matériel emprunté. L'association atteste avoir remis une attestation d'assurance à La Fourmilière.

REGLEMENT ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et de respecter l'ensemble des conditions de mises à dispositions signalées.

Il joindra à la présente convention un chèque de caution d'un montant de 50 €, à l'ordre de La Fourmilière.

à, le

L'utilisateur, (Signature)

Patrick DE GRAVE
Président de la Fourmilière.